

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 18 mars 2013 à la salle des Jardins

Il est 20h15 lorsque M. Grégoire TAVERNIER, Président du Conseil, ouvre la séance.

1. Appel

Membres présents 36
 Membres excusés 8

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. TAVERNIER tient à rendre hommage à M. René BAVAUD, décédé le 22 février 2013, père de Mme Karin MATHEY-JUNOD, conseillère communale. Il demande à l'assemblée de se lever et de respecter une minute de silence à la mémoire de ce fidèle employé communal, responsable de la voirie durant de nombreuses années.

L'ordre du jour se présente comme suit :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012
- 3) Correspondance
- 4) Communications du bureau
- 5) Communications municipales et échéancier
- 6) **Préavis 5/2012 Demande de dépenses extrabudgétaires de CHF 284'000.- pour le projet de réaménagement et de sécurisation de trois arrêts bus**
- 7) Propositions individuelles
- 8) Divers

Aucune objection n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 10 décembre 2012

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 10 décembre 2012 est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer et il le paraphe également.

3. Correspondance

12.12.2012	Instructions du SECRI pour les votations fédérales du 3 mars 2013
29.01.2013	Réception de la décision de la préfecture de Morges concernant l'élection complémentaire d'un ou d'une Municipale en remplacement de M. Didier Gallay, scrutin prévu le 9 juin 2013 et en cas de second tour le 30 juin 2013
12.02.2013	Réception d'une invitation de l'Association du stand de tir d'Echandens, à participer au Tir de l'Amitié les 1 ^{er} et 4 mai 2013 et transmission par courrier électronique à tous les conseillers
27.02.2013	Envoi d'un courrier de condoléances à Mme Karin Matthey-Junod, membre du conseil communal, suite au décès de son papa M. René Bavaud
08.03.2013	Lettre habituelle au Préfet lui adressant l'ordre du jour de notre séance de ce soir

- 13.03.2013 Réception de la lettre de démission de M. Jean-Frédéric Bonjour,
Conseiller communal
- 18.03.2013 Réponse à la lettre de démission de M. Jean-Frédéric Bonjour

4. Communications du bureau

Suite à la démission présentée quelques jours avant l'assemblée par M. BONJOUR, pour des raisons professionnelles, M. TAVERNIER informe qu'il ne sera pas remplacé lors de la séance de ce soir qui compte donc 44 membres en lieu et place de 45.

Le poste de M. GALLAY étant à repourvoir au sein de la Municipalité, le délai pour le dépôt de toute nouvelle candidature est fixé au lundi 29 avril 2013. Un candidat est donc activement recherché et M. TAVERNIER demande à chacun d'en parler autour de lui afin de susciter des candidatures.

Taxe au sac : Se référant aux décisions prises lors de la dernière séance du Conseil, M. TAVERNIER clarifie certains aspects :

Les deux amendements « la demande d'une étude supplémentaire pour 3 options : taxe au sac avec Ecopoint, taxe au poids et taxe au sac avec ramassage » et « la mise à disposition d'une déchetterie » seront traités par la Municipalité sous forme de motion.

En revanche concernant l'amendement PILLOUD ainsi que la fréquence de ramassage des déchets méthanisables et suite à une discussion avec la Préfecture de Morges, il s'avère que les directives d'application du règlement sur la taxe au sac sont de la compétence de la Municipalité. Les deux points précités n'auraient dès lors pas dû être traités dans le préavis lors de la dernière séance du conseil. Compte tenu toutefois des vœux exprimés par le Conseil, la Municipalité a décidé d'intégrer l'amendement PILLOUD et la fréquence de ramassage dans la directive concernée. Pour rappel, cette fréquence est prévue 1 x par semaine, mais elle pourra être modifiée en fonction des besoins.

5. Communications municipales et échéancier

M. CHARMEY annonce que les tâches découlant du dicastère attribué à M. GALLAY ont été réparties entre tous les Municipaux.

Taxe au sac : M. MONNIN rappelle que selon la loi fédérale, cette taxe, complétée par la taxe forfaitaire, a été mise en place dès janvier 2013, ce qui a induit des changements d'habitude pour chacun. Les débuts ont été quelque peu difficiles, mais à ce jour, plus aucun sac noir n'est collecté. L'opération peut être qualifiée de réussite.

Les déchets méthanisables sont récoltés en 3 endroits : vers la maison de Commune, à la voirie et aux Eterpys. Les containers sont régulièrement utilisés mais on y trouve parfois des sacs plastic ou autres déchets, ce qui est tout à fait à proscrire. Pour palier ce problème, la Municipalité a décidé de poser un panneau avec des consignes et une poubelle supplémentaire pour y déposer des sacs papier ou plastic.

Dès le 4 avril 2013, un ramassage des déchets méthanisables aura lieu tous les jeudis, aux mêmes endroits que les ordures ménagères. Le programme définitif sera adressé à tous les habitants prochainement.

Cette cadence hebdomadaire a été déterminée en fonction des expériences faites par d'autres communes. Si elle s'avérait problématique, des solutions seront mises en place.

L'élimination des déchets plastic reste un point important. D'après Mme Costa, directrice de Valorsa, aucune filière n'existe actuellement pour le recyclage des plastics. Il convient donc de les jeter avec les ordures ménagères, ils finiront incinérés par Tridel. Si l'on devait les récolter à part, un transport devrait être organisé, ce qui augmenterait les coûts. Il ne s'agirait dès lors que d'un transfert de charges.

La Municipalité va étudier les différentes possibilités d'organiser une déchetterie sur le territoire communal ou d'utiliser celle de Préverenges.

Quartier des Ochettes : La Municipalité a accepté le projet d'étude du bureau Urbaplan, projet qui a d'ores et déjà passé devant le groupe technique de Région Morges. Depuis fin décembre 2012, ce plan de quartier est à l'examen préalable auprès du Canton, qui fera part de ses remarques, mais pas avant le mois d'avril 2013. Une mise à l'enquête s'ensuivra, finalisée ensuite par l'acceptation du Conseil Communal. Les délais seront respectés, mais il faudra cependant tabler sur d'éventuelles oppositions.

Nuisances sonores de la gare de triage : M. CHARMEY rappelle que le remplacement des freins de voies a généré une nette amélioration. L'OFT (Office Fédéral des Transports) a sommé les CFF de respecter un échéancier en 2013 pour étudier les divers impacts sonores. Un groupe d'experts – représentants des communes d'Echandens et de Denges – sera également mis en place. Conjointement avec la commune d'Echandens, des rehausseurs pour personnes à mobilité réduite ont été réclamés. Les CFF ont répondu que ces améliorations n'étaient prévues que pour 2020-2025 tout en précisant qu'une étude de hauteur sur la voie côté Lac était en cours.

M. CHARMEY note que la date du prochain conseil n'est pas le 24 juin 2013 comme indiqué dans le PV, mais le jeudi 13 juin 2013

Il profite de relancer un appel pour trouver un nouveau Municipal, car les tâches réparties entre 4 membres plutôt que 5 sont très importantes.

6. **Préavis 5/2012 – Demande de dépenses extrabudgétaires de CHF 284'000.– pour le projet de réaménagement et de sécurisation de trois arrêts de bus**

M. TAVERNIER invite Mme STOCKER pour la commission technique et Mme ESPANA pour la commission gestion-finances à donner lecture de leur rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

Mme ROSAT souhaite savoir sur quel montant sera basée la subvention de 40% attribuée par la Confédération. Est-ce sur la totalité, y compris le préavis 2/2009 projet de renforcement de la modération du trafic à Denges ou uniquement sur la somme de CHF 284'000.– ?

Cette subvention concerne le montant de CHF 284'000.– répond M. MONNIN. La subvention étant très aléatoire, il est difficile de donner une réponse claire à cette question. Sitôt les travaux terminés une demande sera adressée à la Confédération, mais on ne sait ce que l'on obtiendra. Actuellement, dans le cadre du PALM (Projet Agglomération Lausanne-Morges) les subventions ont nettement tendance à diminuer. La Municipalité fera de son mieux pour obtenir le maximum.

M. CHARMEY explique encore que tous les aménagements mis en place seront compris dans le prix et c'est sur cette base que la demande sera faite.

Aucune autre remarque, ni observation n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et redonne la parole à Mmes STOCKER et ESPANA pour la lecture des conclusions de leur rapports.

Le préavis 5/2013 tel que présenté par la municipalité est accepté à l'unanimité (35 voix).

M. TAVERNIER exprime ses remerciements aux commissions pour le travail effectué

7. Propositions individuelles

Est-ce possible de mettre des sacs poubelle sur le Monteiron ainsi que sur le Chemin du Chaney s'enquiert M. SCHERZ, car il y a de plus en plus de crottes de chiens sur le parcours ?

M. CHARMEY réplique que le territoire communal dispose déjà de « sacs à crottes » ainsi que de poubelles en plusieurs endroits. Il va néanmoins voir ce qu'il est possible d'améliorer.

8. Divers

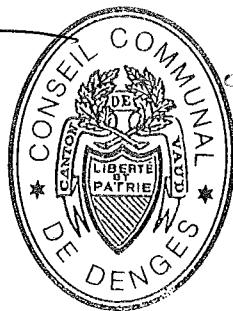
Aucune intervention.

Il est 21.00h. lorsque M. TAVERNIER lève la séance.

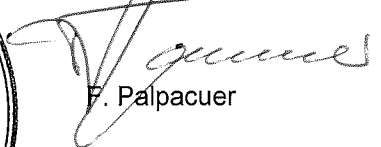
Le Président



G. Tavernier



La Secrétaire



F. Palpacuer